



FÉDÉRATION NATIONALE DES
MÉDECINS RADIOLOGUES



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE RADIOLOGIE



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE
SENOLOGIE
ET DE PATHOLOGIE MAMMAIRE



SOCIÉTÉ D'IMAGERIE DE LA FEMME
ET DE PATHOLOGIE MAMMAIRE

Paris, le 27 janvier 2015

COMMUNIQUE

DEMATÉRIALISATION DE LA SECONDE LECTURE DANS LE CADRE DU DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN (DOCS) EN FRANCE

La SFR, la SIFEM, la SFSPM et la FNMR ont été reçues par l'INCa le 22 janvier 2015. Elles ont pu à cette occasion remettre un document de travail élaboré en commun précisant les prérequis à une dématérialisation de la seconde lecture (L2) dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein.

La dématérialisation de la (L2) dans le cadre du programme de dépistage organisé est un des objectifs du plan cancer 2014 - 2019 (action 1.6). La SFR, la SIFEM, la SFSPM et la FNMR

En 2014, l'INCa a lancé un appel à projets sur cette thématique (« accompagnement des politiques de prévention et de dépistage des cancers. Soutien aux projets pour améliorer la prévention, le dépistage et la détection précoce des cancers ») mais aucun des projets soumis n'a été retenu.

Depuis (fin 2014), des demandes de dérogation émanant d'agences régionales de santé (ARS) ont été envoyées à la direction générale de la Santé (DGS) afin de démarrer des expérimentations locales de dématérialisation de la L2. La DGS a donc demandé à l'INCa de renouveler rapidement un appel d'offres en s'appuyant cette fois sur un cahier des charges encadrant les demandes. En effet, l'évaluation des projets soumis en 2014 avait révélé outre la complexité de la dématérialisation en termes technologiques, la faiblesse de l'évaluation médico-économique.

Ainsi, en décembre 2014, l'INCa a audité en présence de la DGS, de l'ASIP, d'ARS, des porteurs de projets et a recueilli l'avis de professionnels impliqués dans le dépistage organisé (radiologues, structures de gestion).

A la suite de ces auditions, l'INCa nous a reçus le 22 Janvier 2015 et à cette occasion nous avons remis un document de travail commun pour la rédaction du cahier des charges. **Ce document détaille les points que nous considérons incontournables pour que les projets retenus soient de qualité optimale. Ce gage de notre intérêt et de notre volonté à participer activement** à cette étape importante du programme de dépistage, a été bien reçu et retenu par l'INCa qui s'est engagé à mettre très rapidement en place un groupe technique permanent prospectif.

L'INCa a tracé les grandes lignes de ce nouvel appel à projets :

- Seuls les projets dont les résultats doivent permettre une généralisation de la dématérialisation seront retenus
- Projets portés par les structures de gestion dont le rôle pivot doit être maintenu.
- Accord préalable de leur ARS (1 projet soumis par ARS)
- Moins de 5 projets seront retenus,
- L'INCa ne financera qu'une partie des projets retenus.

Nous avons rappelé la nécessité d'une gouvernance nationale pour les choix technologiques et le contrôle qualité des matériels compte tenu de l'engagement de responsabilité organisationnelle.

Ces conditions préalablement acceptées (cahier des charges national, évaluation indépendante) par toutes les parties, permettront **un engagement fort de la profession dans cette étape importante du programme de dépistage et dans l'avenir.**

* * *

Contact Presse : Dr Laurent VERZAUX
Tel : 01.53.59.34.07.